



Maidières, le 06 juin 2020

Compte-rendu du Conseil Municipal réuni le jeudi 04 juin 2020 à 20h30

Présents

Floriane ANDRE, Jennifer BERVARD, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Dimitri OLIVIER, Stéphane QUENELLE, Kévin ROUSSEL, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Patrice THOUVENOT, Joëlle SCHOOR, Florence WSZEDYBYL.

Absent(s) Excusé(s)

Aucun absent ce jour.

Ordre du jour

Dans le cadre du contexte sanitaire exceptionnel, la séance s'est tenue sans la présence du public, à la salle des fêtes avec le respect des gestes barrières.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE.

1. Attribution des délégations du Conseil Municipal au Maire

Parmi les vingt-neuf délégations réglementaires possibles, M. le Maire propose de prendre onze de celles-ci en accord avec la municipalité représentée par lui-même et les trois adjoints :

- 4° Prendre toute décision concernant les avenants des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus. Le conseil municipal autorise le maire à représenter en justice la commune en cas de recours devant les juridictions administratives et judiciaires et à se porter si nécessaire partie civile ;
- 17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ fixée par le conseil municipal ;
- 20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000€ autorisé par le conseil municipal ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les décisions correspondantes aux délégations ci-dessus ne nécessiteront donc pas un passage systématique en conseil municipal, sauf si une condition vient s'y ajouter.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Indemnités du Maire et des Adjoint

Conformément à l'Art 92 de la loi 2019-1461, le maire propose les taux suivants pour les indemnités de fonction du maire et des adjoints :

- 51,60% : indemnité du Maire
- 19,80% : indemnité de chaque Adjoint

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Création des commissions municipales

M. le Maire rappelle que certaines commissions sont obligatoires et que d'autres peuvent être créées à l'initiative du conseil municipal pour travailler en amont des décisions du conseil municipal. Elles doivent être composées uniquement de conseillers municipaux, sauf réglementation contraire. Lors de leurs réunions de travail, les commissions peuvent accueillir des personnes extérieures qualifiées pouvant apporter leur expertise.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Commission du Contrôle de la liste électorale

Commission d'Animation

Commission d'Appel d'Offres

Commission des Finances

Commission Travaux et Urbanisme

Commission Scolaire et Périscolaire

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Désignation des membres des commissions municipales, commissions et organismes extérieurs

M. le Maire rappelle qu'il préside les commissions sauf autre disposition réglementaire. Après concertation avec l'ensemble du conseil municipal, le maire propose les compositions des commissions municipales et la désignation à des organismes extérieurs suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), est obligatoirement composé de cinq conseillers municipaux, ainsi que des personnes extérieures au conseil désignées par le maire.

Les conseillers suivants seront membres du CCAS

Chantal CLEMENT ; Denise VORTEMANN ; Michèle KITTLER ; Joëlle SCHOOR ; Stéphanie KLEIN-CITRO

Commission du Contrôle de la liste électorale

Dans un souci de bienséance, cette commission ne peut être composée ni de M. le Maire ni des adjoints. Cinq conseillers apporteront les contrôles nécessaires, dont trois conseillers de la majorité :

Joëlle SCHOOR ; Jean-Luc MARIN ; Philippe VIEILLEFOSSE ; Florence WSZEDYBYL ; Stéphanie KLEIN-CITRO

Commission d'Animation

Les conseillers suivants travailleront en l'occurrence pour l'animation du village

Laurence VARINOT ; Jennifer BERVARD ; Floriane ANDRE ; Philippe VIEILLEFOSSE ; Chantal CLEMENT ; Denise VORTEMANN ; Dimitri OLIVIER

Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres est composée de trois titulaires et trois suppléants.

Claude VOIRET ; Michèle KITTLER ; Kévin ROUSSEL ; Denise VORTEMANN ; Florence WSZEDYBYL ; Stéphane QUENELLE

Commission des Finances

Les conseillers suivants composent cette commission :

Michèle KITTLER ; Claude VOIRET ; Kévin ROUSSEL ; Jean-Luc MARIN ; Yusuf CELEBI ; Patrice THOUVENOT ; Stéphanie KLEIN-CITRO

Commission Travaux et Urbanisme

Cette commission est composée des conseillers suivants :

Kévin ROUSSEL ; Jennifer BERVARD ; Claude VOIRET ; Yusuf CELEBI ; Philippe VIEILLEFOSSE ; Jean-Luc MARIN ; Jean-Louis MONTEIRO ; Stéphane QUENELLE

Commission Scolaire et Périscolaire

La directrice de l'accueil périscolaire, les directeurs des écoles élémentaire et maternelle, deux représentants des parents d'élèves élus, seront invités aux travaux de cette commission.

Les affaires scolaires et périscolaires seront assurées par les conseillers municipaux suivants :

Laurence VARINOT ; Jennifer BERVARD ; Jean-Louis MONTEIRO ; Kévin ROUSSEL ; Dimitri OLIVIER

Désignation pour la représentation du Conseil Municipal aux organismes extérieurs

Cycle d'eau : syndicat d'assainissement de l'agglomération de Pont-à-Mousson (Cycle d'Eau)

Gérard BOYÉ

Patrice THOUVENOT

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Karine LIPPOLIS en tant qu'Agent Territorial

Claude VOIRET en tant que 1er adjoint au maire chargé du personnel

Désignation des conseillers municipaux délégués aux écoles :

Laurence VARINOT : Conseillère déléguée aux affaires scolaires et périscolaires (titulaire)

Jennifer BERVARD : Conseillère déléguée à l'école maternelle (suppléante)

Jean-Louis MONTEIRO : Conseiller délégué à l'école primaire (suppléant)

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Proposition adoptée à l'unanimité

5. Indemnités du trésorier payeur

En complément de la réunion du conseil municipal du 20 Janvier 2020, M. le Maire propose un taux d'indemnité versée au trésorier payeur de 50%.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Proposition adoptée à l'unanimité

6. Points divers

- Avant de clôturer la séance, ont eu lieu quelques échanges sur la situation sanitaire actuelle.

M. le Maire précise que plusieurs commandes ont été faites par la municipalité. Les délais de livraison ont été particulièrement longs. Certains masques n'ont pas encore été livrés (en attente du complément des masques du département).

Un masque en tissu (réalisé par un atelier de couture de Blénod les Pont-à-Mousson) a été distribué auprès des habitants de plus de 70 ans, inscrits sur la liste électorale.

D'autres masques en tissu commandés via la commune de Pont-à-Mousson, et la communauté de communes ont été remis aux habitants sans distinction d'âge par une distribution à la salle des fêtes le mercredi 03 juin.

M. le Maire précise également que la mairie reste disponible pour donner les masques sur présentation en mairie ou encore par téléphone pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

- La maison de retraite Joseph Magot ainsi que l'hôpital de Pont-à-Mousson ont reçus des compositions florales le 1^{er} Mai, action à l'initiative de la commune de Maidières en signe de reconnaissance et d'utilité sociale. Un courrier de l'hôpital a été adressé en mairie remerciant la commune pour cette action.

- M. le Maire annonce que la première réunion de la commission scolaire et périscolaire se réunira le mardi 9 juin 2020 pour travailler sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire à la rentrée de septembre.